

**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

**EXEMPLAIRE ORIGINAL**

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

REF. 68/2020/82611/01:2

DATE DU CONTRÔLE 17/12/2020 AGENT VISITEUR Thomas Herfurth  
ADRESSE DU CONTRÔLE Vliertjeslaan 19 - 3090 Overijse TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)



**› DONNÉES GÉNÉRALES**

Adresse de l'installation **Vliertjeslaan 19 - 3090 Overijse**  
Type de locaux **Unité d'habitation (maison)**  
Propriétaire **[REDACTED]**  
Responsable des travaux **non communiqué**  
Dérogations applicables/appliquées **Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**



**› DONNÉES DU RACCORDEMENT**

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) **IVERLEK**  
Code EAN **541448820053480864**  
Numéro du compteur **5630390**  
Index jour/nuit **18737,5/84876,1**  
Type de coupure générale **Disjoncteur**  
Câble compteur - tableau **VFVB 4 x 10 mm<sup>2</sup>**  
Tension nominale de service **3x400V + N - AC**  
Courant nominal de la protection de branchement **32A**

**› CONTRÔLE**

**Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position** OK | **Nombre de tableaux** 3 | **Nombre de circuits** 42

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	<b>D'après le 1/10/1981</b>	Dispositif différentiel de tête	<b>ID - 63A - 300mA - type A - test OK</b>
Type d'électrode de terre	<b>Boucle</b>	Dispositif différentiel "sdb"	<b>ID - 40A - 30mA - type A - test OK</b>
Type de boucle de terre	<b>Conducteur plein</b>	Dispositif différentiel supplémentaire	<b>ID - 40A - 300mA - type AC - test OK</b>
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	<b>5,7</b>	Dispositif différentiel	<b>Id 63A - 30mA - type A - test ok</b>
Conformité des liaisons équipotentiellles et des PE	<b>OK</b>	Dispositif différentiel	<b>Id 40A - 30mA - typeA - test ok</b>
Test de continuité	<b>Pas concluant</b>	Dispositif différentiel	<b>Id 40A - 30mA- type AC - test ok</b>
Contrôle boucle de défaut	<b>Concluant</b>	Fixation/Etat/Détérioration matériel	<b>OK</b>
Protection contre les contacts indirects	<b>OK</b>	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	<b>OK</b>
		Protection contre les contacts directs	<b>OK</b>
		Résistance générale d'isolement (MΩ)	<b>3,34</b>
		Adéquation DPCDR - prise de terre	<b>OK</b>
		Adéquation protections surintensités - sections	<b>OK</b>

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans **la machine à laver/séchoir**

**CONCLUSION : CONFORME**

A la date du 17/12/2020, l'installation électrique de Vliertjeslaan 19 - 3090 Overijse est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le 17/12/2045. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

RÉF. 68/2020/82611/01:2

### > REMARQUES

- L'installation photovoltaïque n'a pas été contrôlée, le client dispose déjà d'un rapport conforme.
- Il n'y a pas de sèche linge, il conviendra de vérifier qu'il ne soit pas placé dans le volume 2 de la salle de bain
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - sèche-linge

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

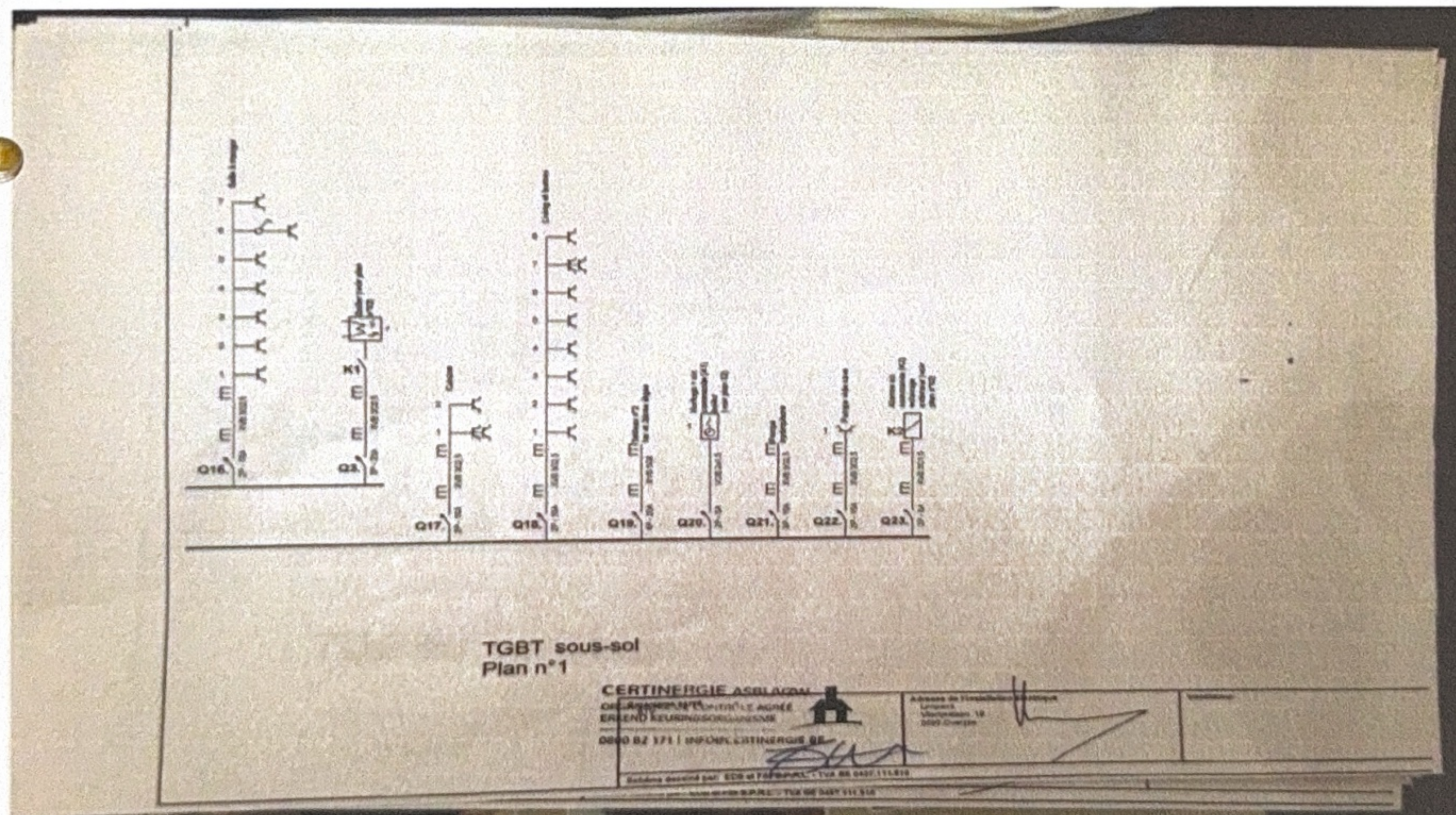
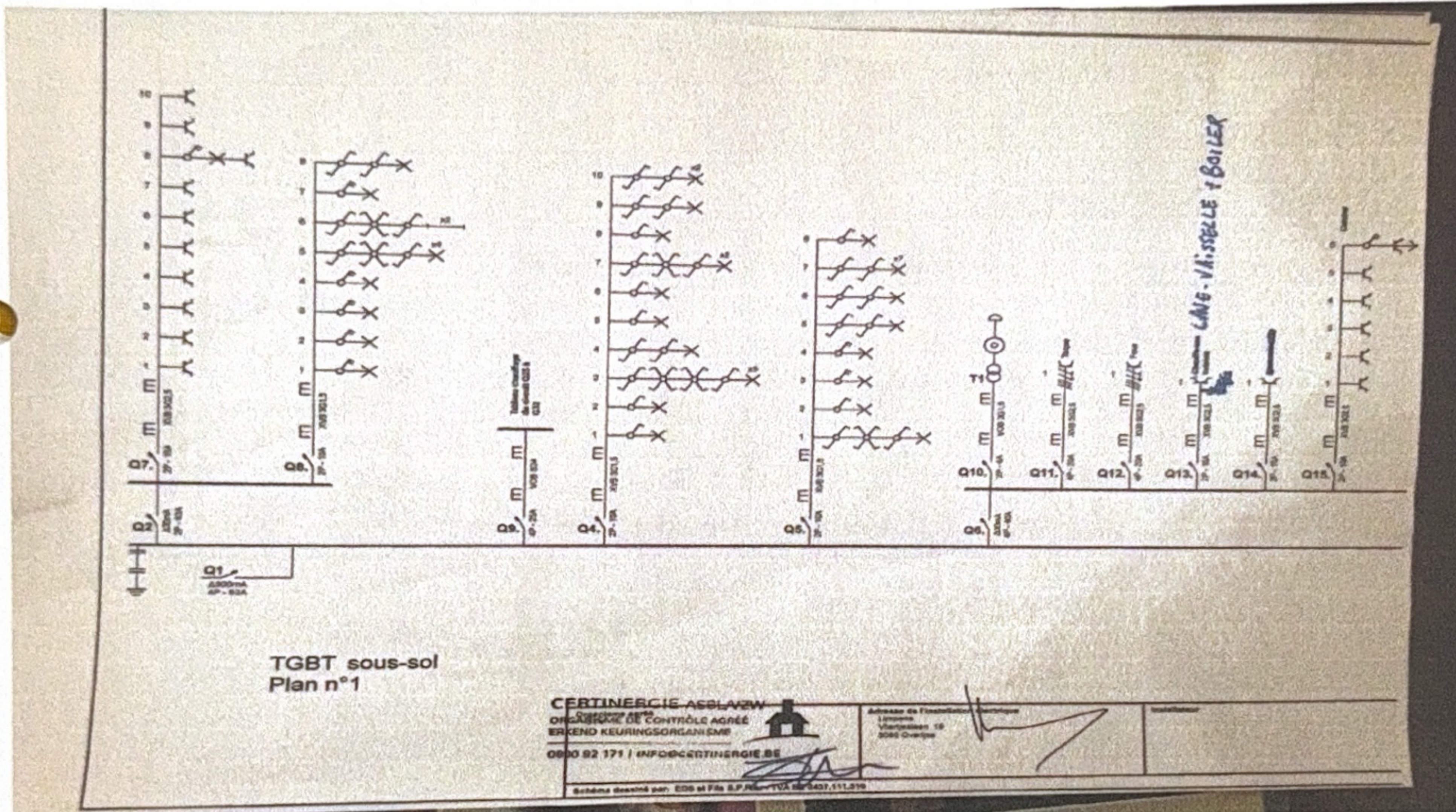
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

RÉF. 68/2020/82611/01:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

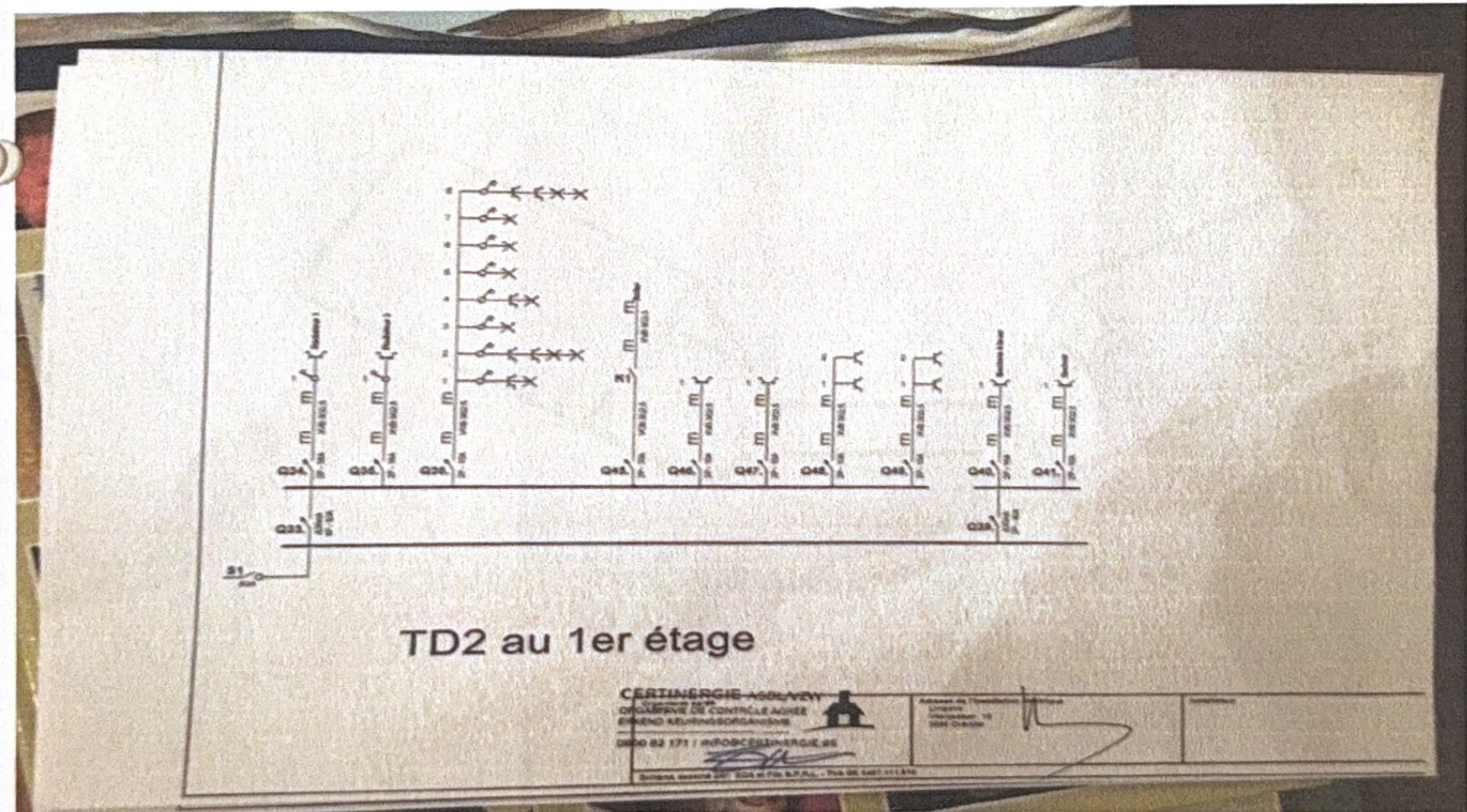
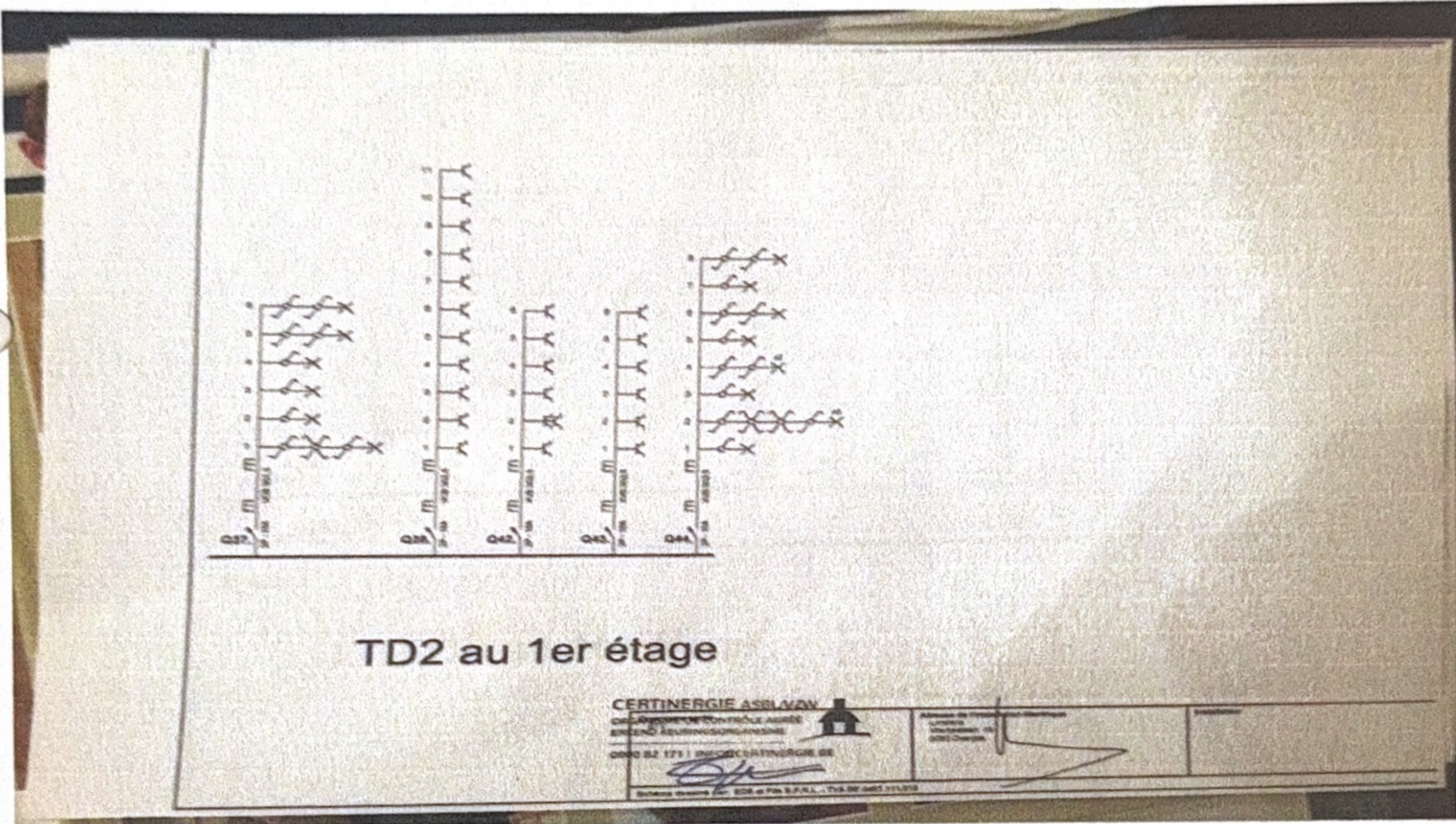
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

RÉF. 68/2020/82611/01:2

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

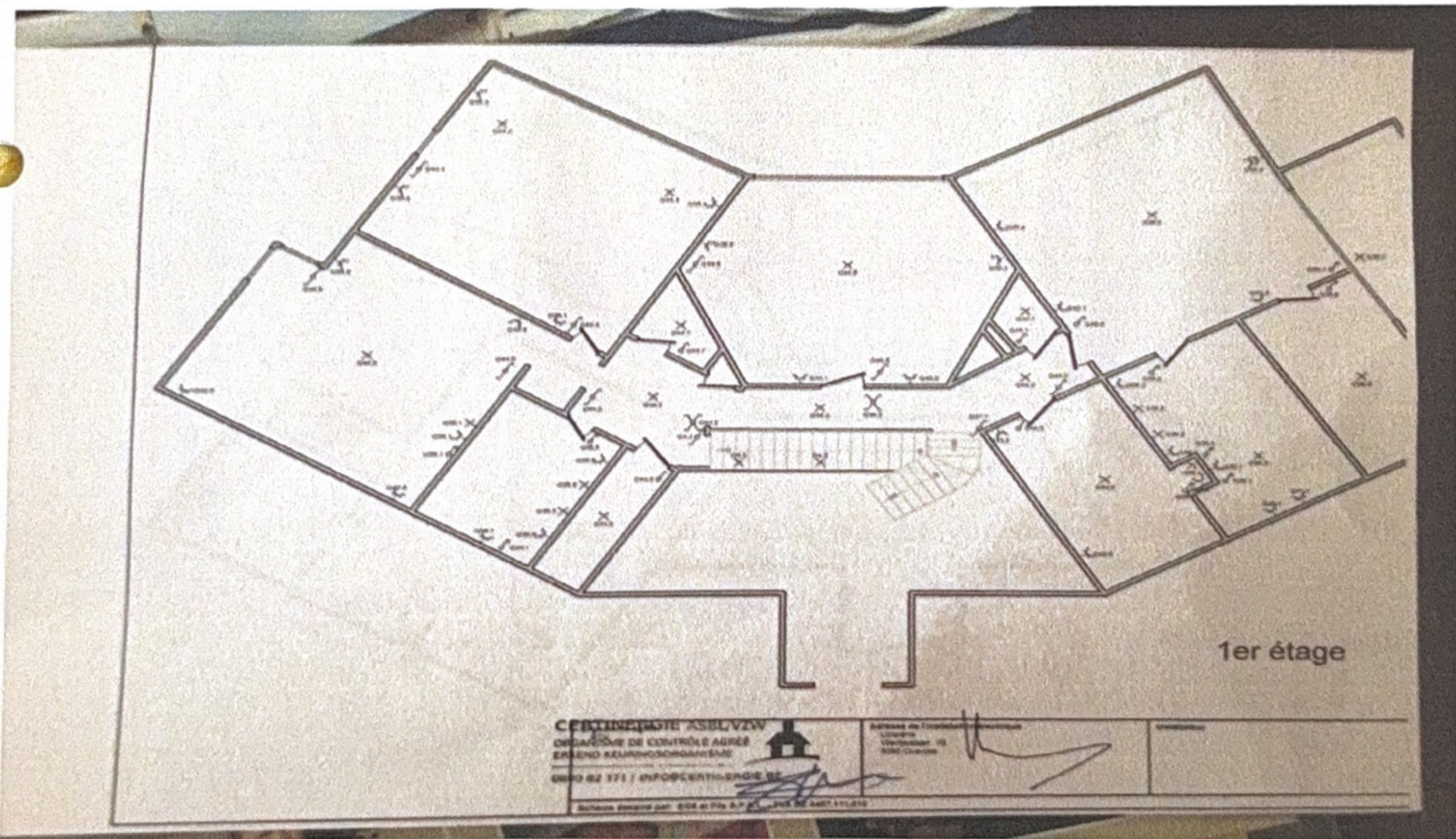
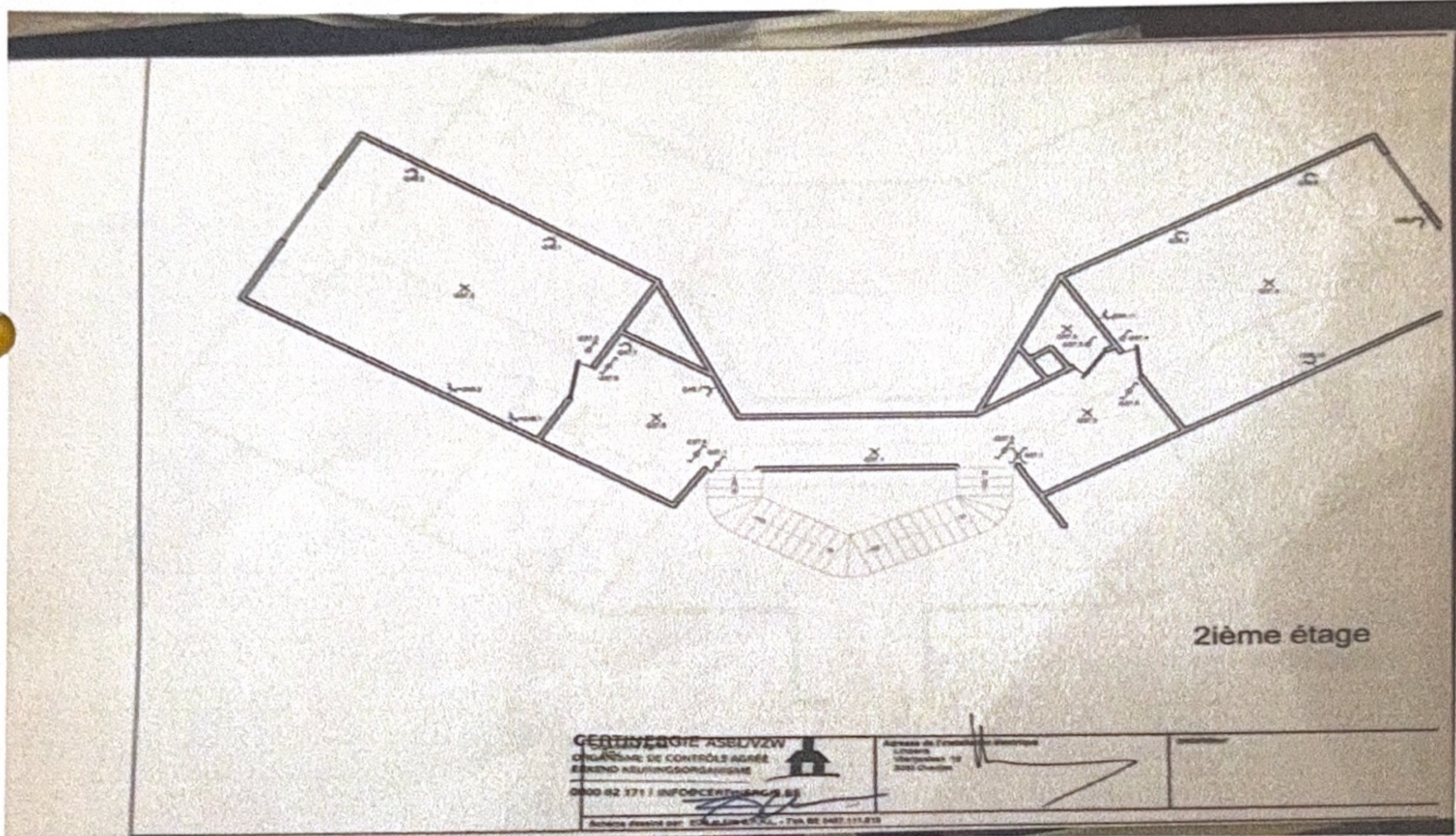
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

REF. 68/2020/82611/01:2

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



**Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension**

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 68/2020/82611/01:1

RÉF. 68/2020/82611/01:2

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

